

Consultation sur les aires protégées

Aires protégées : Les élus municipaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean demandent à Québec d'ajuster ses consultations

SAGUENAY, le 27 avril 2026 – La Table des élus municipaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean demande au gouvernement du Québec de revoir son approche en matière d'aires protégées afin de mieux refléter la réalité du territoire et en tenant compte des planifications en cours dans les MRC. Dans la région, la démarche actuelle ne tient compte que des projets d'un seul appel à projets, sans intégrer et combiner les effets de plusieurs mesures concrètes déjà appliquées pour protéger le territoire.

« Québec ne peut pas travailler sa stratégie sur les aires protégées marines et continentales en vase clos, il doit tenir compte de ce qui existe déjà. On ne part pas de zéro au Saguenay-Lac-Saint-Jean et nous nous attendons à une meilleure écoute du gouvernement », affirme Louis Ouellet, président de l'Union des préfets.

Ils rappellent également que les MRC sont déjà engagées dans la révision de leurs schémas d'aménagement et de développement, lesquels intégreront les territoires d'intérêt écologique, et que plusieurs mesures en forêt publique pourraient être reconnues selon les standards internationaux.

« Avant d'imposer de nouvelles contraintes, il faut reconnaître les efforts déjà faits et s'appuyer sur le travail du milieu. Les communautés connaissent leur territoire. C'est une question de cohérence et d'efficacité », ajoute madame Sylvie Beaumont, présidente de la Table régionale des élus municipaux.

Ainsi, les élus municipaux demandent au gouvernement du Québec :

- de reconnaître les secteurs déjà exclus de l'aménagement forestier;
- d'intégrer les APUD et les AMCE dans le calcul des aires protégées;
- de s'appuyer sur les démarches de révision des schémas d'aménagement en cours dans les MRC;
- de prolonger la période de consultation pour avoir une vision globale de la région.

Les élus réitèrent leur volonté de collaborer avec Québec, dans une approche plus cohérente, globale et adaptée aux réalités régionales. Une demande de rencontre sera adressée à la nouvelle ministre de l'Environnement, madame Pascale Déry.

– 30 –

Renseignements :

Anaïs G. Lapointe
anaïs.lapointe@udp02.ca
418 547-2102 poste 244